



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones



CISPE



Royaume des Pays-Bas

**CONSORTIUM POUR LA STABILISATION INTEGREE ET LA PAIX A L'EST DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO « PAMOJA INAWEZEKANA »**

**Appel à projet pour les ONG locales : Encadrement technique et suivi des
bénéficiaires des projets Communautaires dans les territoires de Masisi,
Rutshuru et Nyiragongo (Province Nord-Kivu).**

Reference: APCNK-CISPE-01-2017

Termes de Référence

Contexte :

Fondée en 1951 et rattachée au système des Nations Unies en 2016, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) est la principale Organisation Intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous. Elle fournit des services et conseils aux gouvernements et aux migrants. Dans l'Est de la République Démocratique du Congo, l'OIM participe à la réponse humanitaire coordonnée dans le contexte des dispositions inter agences et fournit des services à la migration dans les situations d'urgence ou de post-crise et d'autres, le cas échéant pour les besoins des individus, contribuant ainsi à leur protection et résilience

Depuis novembre 2015, l'OIM a reçu un fonds du gouvernement néerlandais afin de poursuivre les interventions de stabilisation dans les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri, visant à soutenir les efforts de stabilisation à l'Est de la RDC.

Un cadre global pour la stabilisation a d'abord été articulé par l'Unité d'appui à la stabilisation (SSU) de la Mission de Stabilisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO) en 2009 avec la Stratégie Internationale d'Appui à la Sécurité et la Stabilisation de l'Est de la RDC (IAS) en appui au Programme Gouvernemental de Stabilisation et de Reconstruction des Zones Sortant des Conflits Armés (STAREC). Pour combler certaines lacunes dans la stratégie, une révision a introduit une série de nouvelles initiatives qui ciblent les dynamiques de conflit dans les zones prioritaires. L'idée sous-entendue est que la stabilisation n'est pas fonction de la présence physique de l'Etat en soi, mais plutôt la fonction d'un appareil de l'Etat sensible aux besoins de la population et de ses communautés. De plus, ce changement repositionne la population et ses communautés en tant qu'agents de stabilisation et de paix.

Dans ce contexte, l'Organisation Internationale de Migrations (OIM), l'Organisme catholique de secours et d'aide au développement (Cordaid), PAX et l'Agence de coopération internationale de l'Association des communes néerlandaises (VNG International), ont mis au point une approche commune qui aborde directement les dynamiques de conflit identifiées. Ce Consortium mettra en place un processus de dialogue et de cohésion sociale à travers le Conseil de Sécurité (CdS), la Cellule de Paix et de Développement (CPAP) et abordera le lien entre la gouvernance et la sécurité en apportant un appui nécessaire à l'administration locale, à la police et à la justice pour répondre aux besoins de la communauté et assumer leurs responsabilités au moyen de l'approche du Financement axé sur le résultat (RBF). Ces activités vont engager un processus progressif qui contribuera à l'amélioration de la sécurité humaine globale et la stabilisation des zones d'intervention.

Ce projet est bâti sur deux piliers du programme STAREC-ISSSS : le dialogue démocratique et la restauration de l'autorité de l'Etat. Au Nord-Kivu, le projet s'exécute dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo. Dans le dernier pilier et en lien avec le projet soumis et approuvé par le bailleur le 01 novembre 2015, il est prévu une composante de relance économique afin de contribuer au relèvement local et au renforcement de la résilience des communautés en proie aux conflits.

Ainsi, après une période préparatoire dédiée à l'évaluation des besoins auprès des communautés et auprès des institutions étatiques ciblées, l'OIM en coordination avec la CPAP prévoit, de réactiver les Cellules de Paix et de Développement au niveau de chaque Groupement d'intervention (CPDG) et d'organiser avec la communauté les activités de dialogue démocratique dont les projets communautaires sont une des composantes.

Les projets communautaires visent à promouvoir la cohésion sociale par la distribution des revenus aux travailleurs essentiellement non qualifiés tels qu'identifiés dans la communauté et de répondre aux besoins dont les effets externes peuvent se diffuser rapidement à l'échelle communautaire. Dans ce cadre, ces projets dits "intégrateurs" contribueront à la relance socio-économique des ménages retournés et des communautés d'accueil dans une situation de précarité sociale.

Critères de sélection:

- 1) Justifier d'une expérience suffisante (deux ans minimum) dans le secteur de relèvement précoce de communautés ;
- 2) Etre opérationnel dans le groupement de Bashali Mokoto et Bashali Kaembe ;
- 3) Avoir son siège dans la chefferie Bashali ou idéalement dans le groupement concerné ;
- 4) Remplir l'auto-évaluation et marquer son accord avec sa signature concernant les politiques en annexe ;
- 5) Inclure les autorisations de fonctionnement délivrées par l'autorité administrative ;
- 6) Présenter une proposition technique, le plan de travail et un calendrier des activités ;
- 7) Présenter une proposition de budget lié à l'activité ;
- 8) Présenter les CV des membres de l'équipe proposée ;

Soumission :

Les soumissions en format papier dans une enveloppe fermée et scellée, mentionnant clairement le numéro de l'appel d'offre, seront adressées à :

Reference : Reference: APCNK-CISPE-01-2017

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Project Manager du CISPE
Avenue des Orchidées, n°14
Goma, RDC

Ou en version électronique a l'email suivant :

To : RFQDRC@iom.int

Sujet: APCNK-CISPE-01-2017

La date limite de dépôt des soumissions est fixée **au vendredi 07 avril 2017 à 16h30**

Les offres soumises après cette heure ne seront pas prises en compte. Les offres soumises ailleurs qu'aux adresses mentionnées ci-dessus ne seront pas prises en compte.

La version en format «word» de cet appel à projets ou d'autres renseignements techniques peuvent être reçues en adressant à courriel à « RFQDRC@iom.int » ou sur place dans le bureau IOM pendant les heures de travail.

Ce financement privilégiera les dossiers les mieux complétés. Les soumissionnaires ne seront pas sélectionnés sur base de leurs connaissances au sein de l'organisation ni des recommandations issues d'ailleurs.

Veillez également noter que la soumission du dossier est GRATUITE. Aucun frais, aucun paiement, aucun service ne doit être rendu pour soumissionner votre dossier. Tout paiement que vous pourrez effectuer pour soumettre votre dossier n'aura aucune influence sur la sélection de votre dossier. Si un paiement vous est demandé pour que vous puissiez soumissionner votre dossier, veuillez nous alerter immédiatement.

Responsabilités :

Sous la supervision du bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à Goma, l'organisation/association/ONG locale retenue aura la responsabilité de mise en œuvre de projets communautaires, en apportant son soutien à l'implémentation des activités liées à la promotion de la cohésion sociale par le renforcement de la résilience des communautés dans un ou plusieurs groupements spécifiés dans les trois territoires précités de la province du Nord-Kivu en RDC.

En particulier, l'ONG devra s'acquitter des tâches suivantes :

- Participer à l'identification et sélection de projets communautaires avec les membres de la CPDG appuyée;
- Participer à l'identification et à la sélection des bénéficiaires conjointement avec la CPDG appuyée;
- Identifier d'autres besoins en termes de renforcement de la résilience communautaire et en relèvement local dans le ou les groupements ciblés et faire le plaidoyer auprès de l'OIM et la CPAP ainsi auprès d'autres partenaires de stabilisation;
- Centraliser et partager à l'OIM, à la CPAP et auprès d'autres partenaires les informations sur les zones, notamment besoins prioritaires des communautés ciblées dans le(s) groupement(s) ciblés;
- Catalyser la dynamique communautaire à travers la mise en œuvre de projets communautaires pour l'autonomisation des communautés. Une fois que les besoins primaires et essentiels sont adressés, l'ONG retenue appuiera le processus de relèvement communautaire en mettant à contribution le potentiel humain de l'ensemble de la communauté (population d'accueil, les jeunes, les femmes, les retournés et vulnérables) à travers les renforcements de leurs capacités à initier, formuler, exécuter et évaluer des microprojets devant promouvoir la création d'emplois;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus actuelles et futures au profit des bénéficiaires;
- Participer aux activités de réhabilitation des infrastructures en favorisant la participation des bénéficiaires dans les activités HIMO (haute intensité à main d'œuvre);
- Mettre en œuvre les projets communautaires en proche collaboration avec les CPDG installées et/ou réactivées en coordination avec l'OIM;
- Proposer des Activités de Paix et réconciliation qui favorisent le dialogue intercommunautaire et initier des activités socio-culturelles et sportives en coordination avec l'OIM et les membres de CLPD en particulier et la population en général;
- Formuler des mesures correctives et proposer les formations de renforcement des capacités des bénéficiaires du programme si besoin.

a. Restitution directe auprès de l'OIM :

- Assurer la documentation et le partage des informations sur les performances de la composante "Projets communautaires", documenter les bonnes pratiques et les leçons apprises, et formuler des recommandations;
- Évaluer et contextualiser des projets mis en place en fonction de l'environnement et des résultats attendus;
- Elaborer des rapports narratifs explicatifs à la fin de chaque semaine, à la fin de chaque mois, à mi-parcours et à la fin du projet sur l'état d'avancement des activités du projet, les résultats obtenus, les échecs, la planification, et autres constats soulevés sur le terrain;
- Fournir un rapport financier cohérent chaque mois au service des finances de l'OIM pour appréciation.

b. Rapports et planning :

Par la suite l'ONG devra :

- Fournir un planning mensuel des activités à l'appréciation de l'OIM;
- Soumettre des rapports périodiques (hebdomadaires, mensuels, à mi-parcours et à la fin du projet) à l'OIM sur les activités du programme et sur de changements de contexte qui puissent mettre en risque l'implémentation d'activités.
- Renseigner la matrice de suivi des recommandations ;
- Fournir un rapport financier cohérent chaque mois au service des finances de l'OIM pour appréciation.

Conditions d'éligibilité et expérience requise :

- Etre une ONG locale/Organisation et/ou regroupement d'associations à base communautaire présent dans le groupement, reconnu par la CPDG appuyée et crédible aux yeux des membres de la communauté.
- Expérience dans l'encadrement et travail avec toutes les couches de la population du groupement concerné notamment les jeunes, les femmes et adolescents(es), les personnes porteuses d'un handicap, les déplacés internes, les personnes vivant dans les zones en proie aux conflits.
- Expérience dans le relèvement précoce des zones post conflits notamment la mise en œuvre et suivi-évaluation de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Agrobusiness.
- Connaissance du cadre légal Congolais pertinent à la création de PME et Agrobusiness;
- Connaissance des méthodes de formation en création et gestion d'entreprise (GERME - gérer mieux votre entreprise du BIT par exemple).
- La parfaite connaissance de la zone d'intervention du projet.

Compétence avérée dans l'encadrement de la jeunesse, des femmes (ou de leurs regroupements) dans la mise en œuvre et la gestion d'activités liées aux sous catégories suivantes mais non exclusivement :

- Activités Génératrice de Revenus
- Agriculture
- Artisanat
- Petit commerce
- Couture
- Embouche
- Maraichage
- Mécanique Auto
- Restauration
- Soudure

Langues :

Swahili et d'autres langues locales parlées par les bénéficiaires et le Français pour le reportage.

Annexe I : Auto-évaluation

Annexe II : Code de conduite

Clarification :

L'OIM pourra déclarer déserte l'adjudication si le panel de sélection considère que les projets présentés ne réunissent pas les conditions et les garanties nécessaires.

Annexe I : Auto-évaluation :

Nom de l'Organisation :	
Numéro de téléphone :	
Email :	
Adresse postale :	

Interlocuteur :	
Poste de l'Interlocuteur :	
Téléphone & email :	

Date de création :	
Statut légal de l'organisation :	
Enregistré :	Le
	Sous
	à
	Renouvelé le

Description de la structure organisationnelle (type d'organisation, statuts, organigramme)

--

Motivation et attentes d'une coopération avec l'OIM

--

Référence avec coordonnées des interlocuteurs

Profil organisationnel

1. Mission/objectif/vision de l'organisation

2. Domaines prioritaires actuels (sectoriel, régional)

3. Bénéficiaires actuels/communautés et régions cibles

4. Projets et mesures actuellement mis en place

5. Projets et mesures en cours de planification

--

6. Partenaires nationaux et internationaux à la coopération pour la mise en œuvre de projets

--

7. Activités de lobbying et de relations publiques (publications, émissions radio)



8. Politique de développement et engagement pour la société civile (participation à des conférences, forums techniques)

--

9. Adhésion à des réseaux et alliances et réalisations majeures

--

Equipement

Volume de donations nationales

--

Volume financier par an pour les trois dernières années, ventilé par donateur

--

Employés

Temps plein	Total	Hommes	Femmes
Gestion			
Experts			
Administration			
Finances			
Personnel d'appoint (chauffeur, gardien, messager, assistant cuisine)			
Total I			
Volontaires			
Total II			

Annexe II : Code de conduite

- a) Adhésion aux règles de comportement pour prévenir l'abus sexuel de l'OIM
- b) Adhésion aux règles de prévention de la corruption dans le travail de l'OIM
- c) Adhésion à la politique de la protection des enfants de l'OIM